

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-287 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 21 décembre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 14 décembre 2023 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 62 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jocelyne LABARRIERE (à partir de la délibération n°2023-293), Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (jusqu'à la délibération n°2023-298), Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Gaël ALLAIN (à partir de la délibération n°2023-285), Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Liliane FALCON), Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Patrick BLANC (à Jean ROSET), Gérard BROCHIER (à Patrice MARTIN), Dominique DALLOZ (à Alexandre NANCHI), Régine GIROUD (à Marie-José SEMET), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE à partir de la délibération n°2023-299), Josiane CANARD (à Gilbert BOUCHON).

Etaient excusés et suppléés : Jehan-Benoît CHAMPAULT (par Jocelyne LABARRIERE), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Françoise GIRAUDET (par Estelle BARBARIN).

Etaient excusés : Joël BRUNET, Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT, Nazarello ALONSO, Roselyne BURON.

Etaient absents : Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER.

Objet : Signature d'une convention d'objectifs 2024-2026 avec la CCI pour le soutien au poste d'animateur de la Fédération Amblamex

VU l'avis favorable de la commission commerce – agriculture du 30 novembre 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 11 décembre 2023 ;

M. Eric BEAUFORT, vice-président, rappelle qu'Amblamex est une fédération des associations des commerçants de la Plaine de l'Ain, régit par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le but est de réaliser des actions de promotion et d'animation en faveur du développement du commerce de proximité. Amblamex a de plus su s'imposer comme la porte d'entrée de la CCPA vers les commerçants du territoire. Elle regroupe aujourd'hui 250 professionnels.

Amblamex mène trois actions principales au profit des commerçants :

- Le développement et la gestion d'un site internet de vente en ligne
- La vente et la gestion du système de chèques cadeaux Amblamex
- Le développement et la gestion d'animations commerciales et d'outils promotionnels (ex : opérations des rubis, annuaire « le petit Amblamex » ...).

La présence d'un animateur en appui des membres bénévoles de l'association est essentielle pour maintenir et développer des actions en faveur du commerce.

Le poste d'animateur de la fédération Amblamex est actuellement porté par la Chambre de Commerces et d'Industrie. Il est financé par la CCI (5 000 €), les trois unions commerciales de la Plaine de l'Ain (3 000 €), mais aussi la CCPA (45 000 €) à travers une convention triennale qui prendra fin le 31 décembre 2023.

Au regard du bilan de l'action menée par Amblamex, de la demande faite par la CCI de renouveler notre partenariat financier et de l'avis de la commission commerce agriculture, le vice-président propose au conseil communautaire de reconduire la convention qui nous lie à la CCI, pour une durée de 3 ans (2024-2026) aux mêmes conditions que la précédente, à savoir une aide forfaitaire annuelle de 45 000 euros.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder un soutien financier de 45 000 euros par an à la CCI pour le soutien au poste d'animateur commercial d'Amblamex pour les 3 prochaines années.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention annexée, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires au versement de cette subvention, et les éventuels avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 27 décembre 2023
Publiée le **29 DEC. 2023***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

